

PLAFONDS DE RESSOURCES ANAH 2025

Nbre de personnes composant le foyer	Foyer aux ressources TRÈS MODESTES RFR (€) A NE PAS DÉPASSER	Foyer aux ressources MODESTES RFR (€) A NE PAS DÉPASSER	Foyer aux ressources INTERMÉDIAIRES RFR (€) A NE PAS DÉPASSER	Foyer aux ressources SUPÉRIEURS RFR (€) A NE PAS DÉPASSER
1	17 173	22 015	30 844	supérieur à 30 844
2	25 115	32 197	45 340	supérieur à 45 340
3	30 206	38 719	54 592	supérieur à 54 592
4	35 285	45 234	63 844	supérieur à 63 844
5	40 388	51 775	73 098	supérieur à 73 098
Par personne supplémentaire	+ 5 094	+ 6 525	+ 9 256	+ 9 256

Comment trouver la catégorie dans laquelle se trouve son foyer ?

1. Rechercher le **revenu fiscal de référence – RFR** – sur votre **avis d'imposition 2024**. Il faut **additionner** les revenus fiscaux de références de **tous les adultes** du foyer ayant un avis d'imposition pour qu'ils soient pris en compte (couple non marié, foyer intergénérationnel etc.).
2. Sur la ligne correspondant au nombre de personnes dans votre foyer, rechercher entre quelles colonnes se situe votre RFR. Exemple : pour un foyer composé de 2 personnes si le RFR est situé entre 32 197 € et 45 340 €, c'est un foyer considéré comme intermédiaire par l'ANAH.

Exemples

Situation 1 • Un couple marié avec 2 enfants a un revenu fiscal de référence à **33 431 €** pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) : étant situé en dessous des 35 285 €, ce foyer est considéré comme **très modeste** par l'ANAH.

Situation 2 • Il y a quelques mois, la mère âgée et en perte d'autonomie de Mme dont le revenu fiscal de référence est de 12 478 € à emménagé dans le logement. Aujourd'hui composé de 5 personnes (3 adultes + 2 enfants), le revenu fiscal de référence total est désormais de **45 909 €** (33 431 € + 12 478 €) : ce foyer est maintenant considéré comme **modeste** car situé en dessous des 51 775 € mais au-dessus des 40 388 €.

Comment savoir si je peux prétendre à un/des dispositif(s) en fonction de mes ressources ?

Chaque dispositif d'aides publiques a des **critères à respecter** pour y être éligible, mais le tout premier critère est celui des ressources, car en fonction de la catégorie dans laquelle se trouve votre foyer, certains dispositifs vous sont ouverts ou non. Vérifiez ci-dessous à quels dispositifs d'aides pourriez prétendre en fonction des ressources de votre foyer :

Mon foyer est considéré comme TRÈS MODESTE

▸ Me sont ouverts les dispositifs d'aides publiques suivants :

- **MaPrimeAdapt'** | Adaptation du logement à la perte d'autonomie ou de mobilité (âge, maladie, handicap)
- **MaPrimeRénov' – Parcours Accompagné** | Projet de travaux de rénovation énergétique d'ampleur (2 postes d'isolation à minima)
- **MaPrimeRénov'** | Projet de travaux de rénovation énergétique par geste
- **Ma Prime Logement Décent** | Projet de rénovation globale afin de rendre le logement salubre et améliorer vos conditions de vie

Mon foyer est considéré comme MODESTE

▸ Me sont ouverts les dispositifs d'aides publiques suivants :

- **MaPrimeAdapt'** | Adaptation du logement à la perte d'autonomie ou de mobilité (âge, maladie, handicap)
- **MaPrimeRénov' – Parcours Accompagné** | Projet de travaux de rénovation énergétique d'ampleur (2 postes d'isolation à minima)
- **MaPrimeRénov'** | Projet de travaux de rénovation énergétique par geste
- **Ma Prime Logement Décent** | Projet de rénovation globale afin de rendre le logement salubre et améliorer vos conditions de vie

Mon foyer est considéré comme INTERMÉDIAIRE

▸ Me sont ouverts les dispositifs d'aides publiques suivants :

- **MaPrimeRénov' – Parcours Accompagné** | Projet de travaux de rénovation énergétique d'ampleur (2 postes d'isolation à minima)
- **MaPrimeRénov'** | Projet de travaux de rénovation énergétique par geste

Mon foyer est considéré comme SUPÉRIEUR

▸ Me sont ouverts les dispositifs d'aides publiques suivants :

- **MaPrimeRénov' – Parcours Accompagné** | Projet de travaux de rénovation énergétique d'ampleur (2 postes d'isolation à minima)
- **MaPrimeRénov'** | Projet de travaux de rénovation énergétique par geste